



Remboursement voiture

Par **Naima999**, le **24/09/2019** à **11:47**

Bonjour notre véhicule a été volé le 18 août suite à cela le 4 septembre l'expert nous envoie le certificat de cession envers l'assureur la déclaration d'achat l'acceptation de la valeur à dire d'expert ainsi que l'attestation de non découverte du véhicule il nous demande également de déposer à l'expert la carte grise barrée et les clés du véhicule nous avons tout remis à l'expert le 5 septembre le délai de 30 jours étant dépassé je les appelle concernant le remboursement du sinistre et là ils me disent que la procédure est bloquée car il manque un certificat de gravage de vitres. ont-ils le droit de revenir sur la démarche? Pour nous nous ne sommes plus propriétaire de ce véhicule et de ce fait l'assureur est censé nous verser la somme la seule chose qui nous disent c'est que l'expert a été trop vite dans les démarches

Par **CarolineDenambride**, le **23/10/2019** à **21:12**

Bonjour,

Il y a eu un transfert de propriété avec accord sur le prix.

La somme vous revient.

Mettez les en demeure par courrier RAR.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE
Avocate au Barreau de LYON
<https://denambride-avocat.com/>